



Réunion de la Commission de Concertation  
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 27 janvier 2026 à 09:00

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	PU/32112-25	Monsieur et Madame FRANEAU- LEROY	Avenue du Cerf- Volant 17A construire une piscine	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
2.	09:30	PU/32221-25	Madame MIRABILE	Rue du Concours 5 rehausser la toiture, isoler par l'extérieur les façades à rue et arrière, rénover l'intérieur d'une maison familiale, remplacer les châssis, poser des panneaux photovoltaïques et régulariser la porte d'entrée	X	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)  application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
3.	10:00	PU/32222-25	Monsieur LECLOUX	Rue des Trois Tilleuls 69 transformer une maison unifamiliale mitoyenne de gabarit R+2/TV sans modification volumétrique	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))  dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

4.	10:20	PU/32223-25	Monsieur MEGANCK REGENCE X-XI A.C.P.	Avenue des Gerfauts 6 modifier le revêtement des façades pignons et retours latéraux pour venir appliquer un crépis sur isolant extérieur	<b>R E P O R T</b>	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)
5.	10:25	PU/32227-25	Monsieur MEGANCK REGENCE XII-XIV A.C.P.	Avenue des Gerfauts 2 modifier le revêtement des façades pignons et retours latéraux pour venir appliquer un crépis sur isolant extérieur	<b>R E P O R T</b>	application de l'art. 207 §3 du COBAT (bien à l'inventaire)